
NOTE TECHNIQUE – CHANGEMENT DE REGISTRE DE VACCINATION

Au début des années 90, l'Estrie s'était doté d'un registre de vaccination régional, Logivac. Les données de couverture vaccinale publiées jusqu'en 2016 avaient pour source unique Logivac.

La Loi sur la santé publique prévoit que « le ministre établit et maintient un registre de vaccination dans lequel sont inscrites toutes les vaccinations reçues par une personne au Québec. »

Le Système d'information pour la protection en maladies infectieuses – module immunisation (SI-PMI – module Immunisation) est un système de saisie de l'information vaccinale disponible dans l'ensemble du Québec déployé à partir de 2014. Depuis février 2016, le SI-PMI – module Immunisation a remplacé le registre de vaccination Logivac en Estrie. Il est important de noter que seules les personnes ayant reçu au moins un vaccin sont incluses dans le système.

À noter que le SI-PMI – module Immunisation n'a pour le moment été déployé que dans les missions CLSC des établissements. Au plus tard le 31 décembre 2018, des fonctions allégées du SI-PMI doivent être déployées dans les autres missions des établissements (CH, CHSLD, CR) ainsi que dans tout le réseau privé de vaccination (GMF, cliniques médicales, pharmacies).

Étant donné que la saisie de la vaccination est obligatoire dans tous les établissements qui exploitent un centre dans lequel un professionnel administre un vaccin, à partir du moment où l'ensemble des établissements publics comme privés auront accès au SI-PMI, les données de couverture vaccinale pourront être considérées comme relativement complètes malgré les limites du système (système non populationnel).

Les données de couverture vaccinale publiées dans le Tableau de bord en santé publique sont donc dorénavant issues du SI-PMI – module Immunisation. **Il est donc nécessaire d'être très prudent lors de comparaison avec les années antérieures à 2016.**